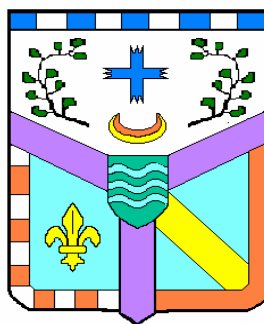
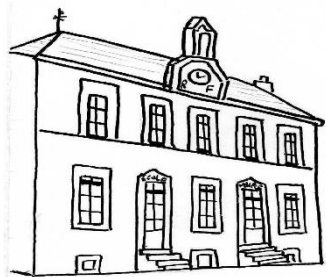


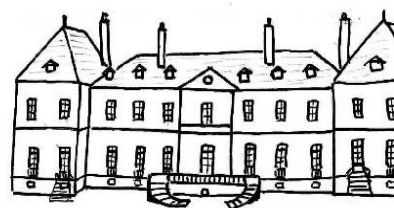
LE PERCIQUOIS



PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

N° 43 – JUILLET 2023



LE MOT DU MAIRE

C'est avec un immense plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui à travers les pages de notre journal Le Perciquois.

Tout d'abord, je tiens à saluer l'engagement et la coopération dont ont fait preuve nos conseillers municipaux lors du vote du budget communal pour l'année 2023. C'est avec un fort sentiment d'unité que nous avons pu adopter ce budget à l'unanimité, témoignant ainsi de notre volonté de gérer de manière responsable les ressources financières de notre commune.

Une autre réalisation dont nous pouvons tous être fiers est la mise en service et l'inauguration du terrain multi-sport tant attendu. Ce nouvel équipement, fruit d'une collaboration entre la municipalité et nos précieux partenaires, offre désormais aux jeunes et aux amateurs de sports de tous âges un espace moderne et sécurisé pour pratiquer une grande variété d'activités physiques. Il s'agit d'un lieu de rencontre et d'épanouissement pour nos habitants, favorisant la cohésion sociale et le bien-être de chacun. L'école de PERCEY pourra y organiser ses cours d'éducation physique. Un grand remerciement au comité des fêtes pour son soutien financier à cet investissement.

Par ailleurs, comme chaque année, je tiens à remercier nos agriculteurs locaux en ce qui concerne l'entretien des chemins de notre commune. Grâce à leur dévouement et à leur savoir-faire, nos chemins sont entretenus avec soin. A nous de les préserver.

Le recensement 2023 fait apparaître une population communale de 249 habitants. Merci à tous pour l'accueil que vous avez réservé à l'agent recenseur. 2 foyers ont refusé de se faire recenser, ce qui pénalisera financièrement notre commune pour les dotations de l'Etat.

Je vous rappelle enfin que le nettoyage et le désherbage des trottoirs devant son habitation est l'affaire de tous, et qu'il est du devoir de chacun d'entretenir et de tailler ses haies en bordure des voies communales. De plus merci de ramasser les déjections canines de vos animaux à l'intérieur de l'agglomération. Je compte sur votre civisme et votre aide.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal et de la rédaction du perciquois, je vous souhaite à tous un très bon été.

Daniel BOUCHERON

Depuis quelque temps, la France a traversé une période très troublée, être Maire, ce n'est pas un long fleuve tranquille. Vous trouverez ci-dessous un texte élaboré par l'association des maires de France.

Appel des maires de France

Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales.

En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête.

Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun.

Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants.

Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution.

Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer.

Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre.

Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 03/02/2023

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BP

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget Principal.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BP

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2022, reconnaît la sincérité des restes à réaliser (en accord avec M. LAGRANGE, comptable public de St Florentin) et vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	BUDGET PRINCIPAL en €	
	Fonct	Invest
Dépenses	152 245,65	125 434,35
Recettes	208 031,78	186 378,78
Résultats de l'exercice	55 786,13	60 944,43
Résultats reportés	63 488,61	4 701,96
Résultats définitifs	119 274,74	65 645,49

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, décide des subventions à verser aux associations :

Subventions aux associations	2023
OCCE RPI	410 €
AFM Téléthon	30 €
La Croix Rouge	30 €
Restos du cœur	30 €
Association Paralysés de France	30 €
CFA Venoy (3 élèves)	90 €
France Alzheimer 89	30 €
Sidaction	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Société de chasse de Percey	30 €
UNA	100 €
Comité des fêtes/club de l'Espérance	100 €
Association sauvegarde Eglise de Percey	100 €
Fondation du Patrimoine	55 €

RESTAURATION DES REGISTRES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide que les registres des délibérations 1831-1852, 1852-1872 et 1872-1887, le registre de l'Etat Civil 1893-1902 seront confiés à l'Atelier du Patrimoine pour une dépense d'investissement de 2 074,60 € HT et de 2 489,52 € TTC.

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION - EGLISE

Lors de la visite de la commission Travaux/Bâtiment, il a été décidé d'effectuer des travaux dans les plus brefs délais, au vu de la chute régulière de pierres tombant du pignon Sud. Ces travaux peuvent bénéficier de subventions, auprès de l'Etat (DETR) et du Département (Villages de l'Yonne), qui peuvent soutenir le projet à hauteur de 30 % maximum chacun.

Le montant de la réfection du ravalement du pignon sud du transept sud est évalué à 14 990,56 € HT soit 17 988,67 € TTC.

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION – VOIRIE

En 2022, le parking de la salle des fêtes a bénéficié d'un revêtement d'enrobé. Lors de ces travaux, il a été constaté que pour une raison technique, la totalité de la surface de travaux n'a pas pu être exécutée. Il convient de procéder en 2023, au solde de cette prestation en finalisant une bande d'enrobé qui élargira le parking comme initialement prévu.

FRAIS DE SCOLARITE DE GERMIGNY

Les frais relatifs aux coûts des frais scolaires de l'école de GERMIGNY 2021/2021 s'élèvent pour notre commune, au prorata du nombre d'enfants, à 6 271,93 € pour la cantine, à 1449,74 € pour la piscine, et à 8 565 € pour le transport. Soit un total de 16 286,67 €.

ADAPTATION DES RYTHMES SCOLAIRES - RENTREE 2023

Le conseil municipal, décide d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées.

PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AU RPI AUX FRAIS DE SCOLARITE 2022/2023

Monsieur le maire propose de fixer le montant de la participation des communes extérieures au RPI, aux frais de fonctionnement de l'école de Percey accueillant des élèves originaires de ces communes, considérant que la commune de Percey accueille dans l'école publique des enfants domiciliés dans d'autres communes que celles du RPI.

Le Conseil Municipal, fixe la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école publique de Percey à 350 €, par élève pour les années scolaires 2022/2023, et à 50% du montant indiqué pour chaque commune en cas de garde alternée d'un des parents sur des communes différentes.

EP – MODIFICATION DES HORAIRES D'EXTINCTION DE L'EP

Monsieur le maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

L'avis des conseillers municipaux a été consulté par email le 13 janvier 2023, sur la pertinence et les possibilités de procéder à un élargissement des horaires d'extinction nocturne de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

De plus, la commune dispose des moyens techniques pour gérer la coupure de nuit via le logiciel de gestion d'Eclairage Public. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h30 à 6h.

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux : l'entreprise DE SA intervient sur la tour de l'église (réfection d'un solin) et sur la couverture de l'escalier de cette tour.

- L'ESAT de Cheney interviendra dans les prochaines semaines pour élaguer la 2^e partie des arbres au long du canal derrière la salle des fêtes.

- Bâtiments communaux : Le résultat de l'audit énergétique du SDEY est prévu mi-février.

- Sinistre chemin d'En Haut Ouest : un protocole d'accord a été signé entre la commune et la scierie Collignon. Cette dernière s'engage à remettre le chemin en état à ses frais.

- Le terrain de foot étant remis en culture, il convient de réfléchir à un autre lieu pour l'atterrissage d'un hélicoptère des secours pour le Plan Communal de Sauvegarde PCS. Il est évoqué la route de la ZA du Poirier Rouge mais d'autres sites sont à étudier.

QUESTIONS DIVERSES

Il est souhaité prévoir la réfection des chemins ruraux.

Il est signalé que la couverture du local cantonnier qui a été remanié il y a 3 ans, est à surveiller car quelques tuiles de rive seraient en train de glisser.

LE 17/03/2023

SUBVENTION CAISSE DES ECOLES – VOYAGE SCOLAIRE CE2

Le RPI organise un voyage scolaire pour les élèves de CE2, sachant qu'il y a 3 élèves de la commune. Le Conseil Municipal, décide de verser 200 € à OCCE RPI

SUBVENTION GERMI'KIDS

Le Conseil Municipal, décide de verser 300 €.

ACHAT DE MATERIEL SALLE DES FETES

Monsieur le maire fait part de la nécessité de remplacer le fourneau existant qui a plus de 30 ans, et qui arrive en fin de vie, par un fourneau gaz identique. Deux offres sont présentées :

AM PRO fait une offre à 3 519,00 € HT soit 4 222.80 € TTC et la société RAGUENEAU fait une offre à 2 730 € HT soit 3 276 € TTC

Le Conseil Municipal, accepte l'offre de la société RAGUENEAU d'un montant de 2 730 € HT soit 3 276 € TTC et autorise Monsieur le maire à procéder à cet achat.

RESULTAT ETUDE ENERGIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite au résultat du rapport de l'audit réalisé par le SDEY. Le conseil municipal trouve souhaitable d'attendre mais valide les travaux pour l'isolation de la salle du conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

- Subventions DETR et Villages de l'Yonne – projet Eglise pignon Sud : les dossiers des deux subventions sont réputés complets et le lancement des travaux autorisé.

- Contrôle débit/pression des poteaux incendies : un premier devis est reçu, une autre proposition est en cours. Ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil.

- Modification de la loi urbanisme n°2018-1021 : qui précise que la carte communale de Percey, document d'urbanisme, délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception :

1°de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;

Cela ouvre la possibilité pour certains biens d'être transformés en habitation.

- Présentation du projet du Château de Percey : monsieur le maire présente l'agrandissement projeté pour le développement événementiel du Château.

LE 28/03/2023

VOTE DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales :
sans augmentation pour 2023, soit :

THS - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires	16,52 %
TFPB - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,98 %
TFNB - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	49,80 %
CFE – Cotisation Foncière des Entreprises	18,12 %

Le coefficient de variation est de 1,000000

Le conseil municipal vote le produit fiscal attendu qui s'élève à 112 499 €.
Le prélèvement prévisionnel du FNGIR est de 18 937 €.

VOTE DU BUDGET 2023

Vote du budget principal PRIMITIF 2023, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes

- à **301 894,74 €** pour la Section de Fonctionnement, et
- à **210 331,63 €** pour la Section d'Investissement.

PARKING SALLE DES FETES – CHOIX ENTREPRISE

Pour le projet du complément du parking de la salle des fêtes, l'offre de l'entreprise MANSANTI TP est de 3 752 € HT soit 4 502.40 € TTC et l'offre de l'entreprise MOUTURAT JAD est de 3 463.40 € HT soit 4 156.08 € TTC.

Le conseil municipal retient l'entreprise MOUTURAT JAD pour le montant 3 463.40 € HT soit 4 156.08 € TTC, pour l'élargissement du parking de la salle des fêtes.

INFORMATIONS DIVERSES

- Poteaux incendies : Ils seront contrôlés dans les 3 prochains mois par la sté RDF, pour un cout de 33,50 € par PI via le SIAEP. Le tarif est inférieur à la proposition de la sté Diag' Assainissement 40 €/PI.

- Cimetière : Une tombe d'un « mort pour la France » gêne le passage des véhicules lors des travaux. Il a été demandé à l'entreprise HEDOU la possibilité de transférer cette tombe, juste à côté sur un emplacement disponible. Ces travaux se montent à 825 €HT soit 990 € TTC. Une demande de subvention sera faite auprès du Souvenir Français de l'ordre de 20% du HT.

- Salle du Conseil : dans la continuité de l'aménagement de la salle, le conseil donne son accord pour l'achat d'un meuble de rangement.

- Eglise : le feu vert a été donné à l'entreprise MORESK et la commune est en attente de la date de planification des travaux de ravalement du pignon sud.

LE 29/06/2023

DM N°1

Considérant la nécessité d'adapter le budget 2023, le conseil municipal vote les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Article 605 :	- 2 000 €
Chapitre 023 :	+ 2 000 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Article 2188 :	+ 1 000 €
Article 2151 :	+ 1 000 €
Recettes	
Chapitre 021 :	+ 2 000 €

DIRECTION UNIQUE DU RPI

Monsieur le maire présente le fonctionnement actuel du RPI. Il rappelle que le RPI est dispersé sur 4 sites. Jusqu'à présent, il y avait deux directrices sur l'ensemble de notre RPI Butteaux/Germigny/Percey, la première officiant sur les écoles de Butteaux, La Chaussée et Percey, la deuxième pour les classes de Germigny.

La titulaire du poste de Germigny, a obtenu sa mutation, et aucune autre n'a souhaité prendre cette affectation.

Il est proposé au Conseil de nommer la directrice actuelle des écoles de Butteaux, La Chaussée et Percey au poste de directrice de l'ensemble des écoles de notre RPI.

Une direction unique permettrait d'établir un projet d'école unique pour le RPI, mais aussi un projet cohérent sur l'ensemble des classes avec un pilotage administratif et éducatif.

La direction unique est un rattachement au RPI.

La commune de Germigny propose d'utiliser un bureau disponible dans sa commune pour le temps de décharge de la directrice.

Les élus sont très attentifs au fonctionnement des écoles. Ils souhaitent préserver les écoles et continuer à proposer un service complet : école, garderie et restauration scolaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour une direction unique sur le RPI, à compter de la rentrée 2023, avec pour directrice, la personne en place actuellement sur BUTTEAUX, LA-CHAUSSEE-PERCEY, et précise que cette direction unique n'engendrera pas de frais pour notre commune.

ISOLATION THERMIQUE DE LA SALLE DU CONSEIL

A la suite de l'étude énergétique des bâtiment communaux, le rapport du SDEY signalait notamment une déperdition au niveau de la salle du conseil. Lors du conseil du 17 mars dernier, les conseillers ont approuvé l'ajout de l'isolation de la salle du conseil au budget 2023.

Monsieur le maire propose de choisir l'artisan entre les deux devis présentés :

- Denis BOUCHERON menuiserie : 1 548 € HT soit 1 857.60 € TTC
- EIRL MENUISERIE Laurent GHIRARDI 2 725.74 € HT soit 3 270.89 € TTC

Le Conseil Municipal choisit Denis BOUCHERON menuiserie : 1548 € HT soit 1 857.60 € TTC

REFLEXION SUR LE REMPLACEMENT DE L'AGENT TECHNIQUE

Notre agent technique partira à la retraite à la fin de l'année. Il convient de réfléchir aux options possibles : reprendre un agent communal à temps non complet (17h30/semaine), ou faire intervenir une entreprise extérieure sur une fréquence à définir.

L'avis général des conseillers est de s'orienter vers le recrutement d'un agent technique afin d'avoir de la flexibilité dans les missions et profiter d'une présence régulière.

INFORMATIONS DIVERSES

Extension de la salle des fêtes : M. le maire souhaite contacter le CAUE ce qui permet de profiter gratuitement d'un bureau d'étude d'architectes qui peut conseiller et proposer différents projets.

Parking salle des fêtes : la préparation pour l'élargissement est prévue vers le 10 juillet, et le revêtement pour la fin juillet.

EAU : la recherche de fuite a permis d'identifier 5 fuites sur la commune. Les plus grosses ont été réparées.

Trésor Public de St Florentin : la Trésorerie fermera définitivement fin août. A partir du 1^{er} septembre 2023, la commune dépendra du centre de Joigny.

QUESTIONS DIVERSES

Haie du 11 rue Albert Joly : la haie gêne la visibilité des véhicules au carrefour de la rue Albert Joly et de la Grande Rue. Il est donc demandé instamment aux propriétaires d'entreprendre des travaux d'égale afin de garantir la sécurité des usagers.

xxx

ATTENTION AUX FEUX

Même si les feux de forêt et de végétation sont aggravés par la sécheresse, il faut rappeler que 9 feux sur 10 sont d'origine humaine et que la majorité d'entre eux peuvent être évités à condition d'adopter les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
- Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Ces bons réflexes sont à retrouver dans la Météo des forêts, l'outil de prévention pour informer et sensibiliser le public au danger d'incendie

LA VIE COMMUNALE



VŒUX DU MAIRE ET GALETTE DES ROIS



Monsieur le Maire et son conseil municipal ont présenté leurs vœux pour cette nouvelle année.

Un bilan a été fait sur les travaux effectués sur l'année écoulée. Les futurs projets ont été évoqués. Ce sympathique rassemblement de la population a permis de partager la galette des rois offerte par le comité des fêtes.

Carnaval des écoles, samedi 25 février 2023

Le cortège s'est déplacé dans les rues du village au son des instruments de musique et des cris des enfants. Nous remercions les habitants qui se sont associés à cette manifestation.

Ensuite, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes pour déguster des crêpes, partager les Bonbons récoltés et brûler M. Carnaval et pour symboliser l'arrivée du printemps.



Fête des écoles, samedi 1er juillet 2023

Cette année, la fête des écoles a été organisée sur notre commune. Nous remercions le comité des fêtes ainsi que les habitants pour leur aide dans la préparation et pour leur participation.

Nous espérons vous compter parmi nous l'an prochain sur la commune de Germigny.

Dès 14h30, les élèves du RPI ont présenté le spectacle préparé en amont dans les classes. Ensuite, nous avons partagé ce moment de convivialité avec une buvette garnie, des gâteaux préparés par les parents et une tombola dont la recette servira à financer une partie du prochain voyage scolaire. Petits et grands ont pu jouer librement avec le matériel mis à disposition



Notre nouveau terrain de sport.



Les travaux du terrain multisports étant terminés, celui-ci est maintenant accessible aux enfants des écoles et à la population.

L'inauguration a eu lieu le 12 juin en présence des représentants du comité des fêtes qui ont remis un chèque de 5 000 euros pour participation au financement de cette réalisation.



COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Rando de printemps



Après avoir pris un café, 59 randonneurs se sont lancés sur les chemins à travers la campagne percquoise sur un parcours de 10 ou 15 kms où un ravitaillement était prévu. De retour à la salle des fêtes un apéro était offert par le comité des fêtes

Vide greniers



Le 14 mai dès 5 heures les rues de PERCEY étaient accaparées par notre traditionnel vide greniers. 150 exposants et artisans étaient présents (fromages, vin, légumes, confitures...) d'autres proposaient de la brocante à chiner, dans la bonne humeur et sous le soleil. De nombreux visiteurs et promeneurs ont défilé devant les exposants. Rendez-vous en 2024, toujours le second dimanche de mai.

Apéro concert



Le 8 juillet, environ 300 personnes ont assisté à notre apéro concert. L'orchestre de Alain REGNAULT a donné le tempo à de nombreux danseurs. La restauration de qualité a été fort appréciée.

LES HISTORIETTES DE LILIANE



- Une patiente à son médecin :
Docteur, cela fait cinq minutes que vous m'avez demandé de tirer la langue et vous ne la regardez pas ! - C'était juste pour être tranquille pendant que je rédige votre ordonnance ! lui rétorque le praticien.
- La petite fille d'un gangster rentre de l'école et annonce à son père :
Tu peux être fier de moi, papa ! La maitresse m'a interrogé pendant une heure ! - Et comment t'en es-tu sortie ? – Je n'ai rien avoué.
- Deux ans après ses nocces, un jeune marié retrouve son témoin. – Alors ! lui demande ce dernier, ça se passe bien dans ton couple ? – Oui tout va pour le mieux ! – Et ta belle-mère ne t'enquiquine pas trop ? – Oh non c'est un ange. – Tu as de la chance, la mienne est toujours en vie.
- Deux fous s'affairent dans la cuisine : - Pourquoi mets-tu des briques dans ce pot de confiture ? demande le premier. - Pour préparer de la confiture de mures évidemment !
- Alors que la maman de la petite Julie, 5 ans, apporte le dessert, son mari dit à sa fille :
-Tu sais, quand j'étais enfant, je n'avais jamais de dessert ! -Pourquoi, papa, tu n'étais pas sage ? – Non ! c'est parce que mes parents étaient trop pauvres pour m'en donner. – Tu dois être drôlement content de vivre avec nous aujourd'hui !
- Le jour de la Toussaint, le petit Léo accompagne sa mamie à l'office religieux. Alors qu'il remonte l'allée centrale, il remarque le confessionnal, il interpelle alors sa grand-mère en ces termes : - Mamie ! c'est ici qu'on téléphone à Jésus ?
- Deux fous qui viennent de s'évader d'un asile se retrouvent bloqué devant une rivière qu'ils ne peuvent pas traverser. – Je vais allumer ma lampe électrique, ainsi tu pourras t'accrocher au rayon lumineux et traverser. L'autre proteste : - Non mais je ne suis pas fou ! Je sais bien que dès que je serai au milieu tu éteindras la lumière et je tomberai à l'eau.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 8 janvier 2023 : Selyane DA SILVA

Félicitations aux heureux parents

DECES

Le 12 janvier 2023, Mme Micheline FOUGEROLLE

Le 22 mai 2023, Mme Solange PRESTAT

Toutes nos condoléances à leurs familles

NOUVEAUX ARRIVANTS

M. DA SILVA Benoit et Mme CARBONNIER Olivia et leur fils, 2 rue de la fontaine

M. HAMADOU ZAÏR, 22 rue Nationale

Nous leur souhaitons la bienvenue

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

Communauté de communes Serein et Armance (03 86 80 50 50)

SPANC – Portage de repas (03 86 35 94 15 lundi et jeudi) - Ordures ménagères (03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET, Marie VILPOUX, Christian BOIX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas de périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS